

Les espaces les plus ruraux du Grand Est gagnent en attractivité résidentielle en 2020

Insee Analyses Grand-Est • n° 163 • Juillet 2023



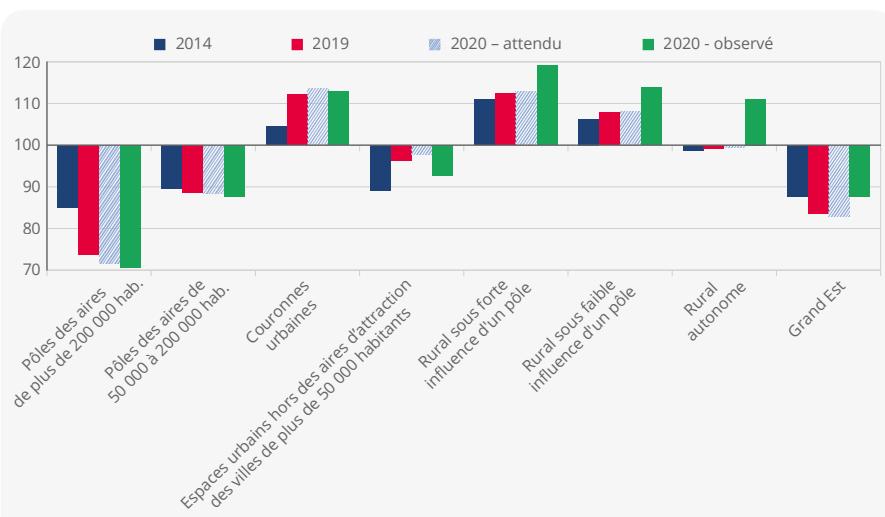
Après plusieurs années de recul, l'attractivité résidentielle du Grand Est s'est redressée entre 2019 et 2020, bien que le solde migratoire reste négatif. Elle progresse fortement dans les espaces les plus ruraux de la région. Le profil de leurs nouveaux habitants n'a pas changé depuis la crise sanitaire. Ils sont à la fois plus jeunes, plus modestes financièrement et vivent plus souvent seuls que les habitants déjà présents. Ils font de plus en plus le choix de s'installer dans une maison dès leur arrivée.

La crise sanitaire survenue en mars 2020 a eu des conséquences profondes sur les modes de vie. L'hypothèse d'une augmentation des départs des espaces urbains vers des espaces ruraux, des villes moyennes ou encore des espaces situés en périphérie des principales **aires d'attraction des villes** (AAV) a été émise.

La part des individus qui déménagent au sein de la France métropolitaine baisse : de 10,7 % en 2019 à 10,2 % en 2020, accentuant ainsi une tendance amorcée depuis quelques années. Cette baisse de la mobilité touche en particulier les **ménages** avec enfants, les moins de 50 ans et les plus modestes, populations dont les conditions de vie ont été particulièrement affectées par la crise sanitaire.

Dans ce contexte, le Grand Est compte, en 2020, 88 arrivées (ou entrées) en provenance des autres régions de France métropolitaine pour 100 départs (ou sorties), contre 84 pour 100 en 2019. Après de nombreuses années de régression, l'attractivité résidentielle du Grand Est s'améliore ainsi dans un

► 1. Nombre d'arrivées pour 100 départs suivant l'année et le type d'espace dans le Grand Est



Note : le niveau attendu en 2020 est déterminé par le produit entre le ratio des entrées sur les sorties mesuré en 2019 et le taux d'évolution annuel moyen du ratio des entrées sur les sorties calculé entre 2014 et 2019. Cela permet ainsi d'estimer le niveau du ratio en 2020 si les tendances observées au cours des cinq années précédentes s'étaient prolongées.

Lecture : en 2020, les pôles du Grand Est des aires d'attraction des villes de plus de 200 000 habitants ont accueilli 71 nouveaux arrivants pour 100 départs, soit une baisse de 14 arrivants par rapport à 2014. Si les tendances observées entre 2014 et 2019 s'étaient reproduites à l'identique en 2020, ces espaces auraient accueilli 72 entrées pour 100 sorties.

Champ : mobilités résidentielles internes à la France métropolitaine.

Source : Insee, Fidéli 2015, 2020 et 2021.

En partenariat avec :

contexte où les départs diminuent plus que les arrivées (-14 % contre -9 %). Ce phénomène est porté par un ratio des entrées sur les sorties en hausse vis-à-vis non seulement de l'Île-de-France (+11 %), mais aussi d'autres régions telles que l'Auvergne-Rhône-Alpes (+8 %), l'Occitanie (+7 %) ou encore la Bourgogne Franche-Comté (+6 %).

Les territoires les plus ruraux gagnent en attractivité

Au sein de la région, les dynamiques migratoires divergent entre territoires ruraux et territoires urbains. Ainsi, le ratio des arrivées sur les départs progresse de 11 % dans les territoires ruraux de la région entre 2019 et 2020 et recule au contraire de 4 % dans les espaces urbains. Semblables à celles observées en France métropolitaine, ces évolutions amplifient de manière très nette des tendances déjà constatées les années précédentes : si ces dernières s'étaient simplement prolongées, entre 2019 et 2020 les espaces ruraux de la région auraient en effet accueilli 12 entrées de moins qu'en réalité (pour 100 sorties), tandis que les espaces urbains auraient enregistré 2 arrivées supplémentaires (pour 100 sorties).

Le rapport entre entrées et sorties augmente dans tous les types d'espaces ruraux de la région, à commencer par ceux situés hors des principales aires d'attraction des villes ► figure 1. Ces espaces ruraux « autonomes » ► encadré 2 comptent environ 900 000 habitants, soit 16 % de la population de la région. Les individus qui s'y installent en 2020 sont plus nombreux que ceux qui en sortent, à la différence des années précédentes. À l'échelle du Grand Est, ces espaces sont les seuls territoires à accueillir en 2020 davantage de nouveaux entrants qu'en 2019. Dans ces espaces, la progression du ratio est particulièrement nette pour les couples avec enfants (+17 %). Ce phénomène touche tous les départements de la région, et plus spécialement les Ardennes, l'Aube et la Haute-Marne.

À l'inverse, l'attractivité résidentielle stagne, voire recule dans tous les types d'espaces urbains en 2020. Dans les pôles de plus de 200 000 habitants, le rapport entre les entrées et les sorties se dégrade encore en 2020, alors qu'il était déjà très déficitaire en 2019. Ce phénomène touche tout particulièrement Strasbourg et Reims, qui perdent respectivement 8 et 6 arrivées pour 100 départs.

Le solde migratoire se détériore également dans les pôles de moindre taille, mais de manière moins nette et

► 2. Espaces ruraux autonomes : profil des nouveaux ménages et de ceux arrivés depuis au moins un an

Ménages	Nouveaux arrivants		Installés depuis au moins un an		en %
	2015	2020	2015	2020	
Âge de la personne de référence					
Moins de 30 ans	30	30	6	7	
De 30 à 39 ans	27	27	14	13	
De 40 à 49 ans	16	15	18	16	
De 50 à 59 ans	12	12	20	19	
60 ans ou plus	14	16	43	45	
Type de ménage					
Homme seul	20	22	13	16	
Femme seule	15	18	16	17	
Couple sans enfant	23	22	29	29	
Couple avec enfant	25	20	29	25	
Famille monoparentale	12	13	8	9	
Autre	5	5	4	4	
Taux de pauvreté					
Occupants d'une maison	22	19	13	12	
Propriétaires occupants	62	65	83	83	
	36	41	74	75	

Lecture : 30 % des ménages venus s'installer dans un des espaces ruraux autonomes du Grand Est en 2020 avaient pour personne de référence un individu âgé de moins de 30 ans. Cette proportion était déjà la même cinq ans plus tôt.

Champ : Grand Est, ménages et individus résidant au sein d'un espace rural autonome.

Source : Insee, Fidélis 2016 et 2021.

moins systématique. Ainsi, Haguenau et Châlons-en-Champagne perdent chacun 11 arrivées pour 100 départs entre 2019 et 2020, tandis que Saint-Dizier et Sarreguemines en gagnent chacun 10 et Sélestat en gagne 8. Enfin, alors qu'il avait tendance à fortement augmenter au cours des dernières années, ce ratio stagne globalement dans les couronnes urbaines. Il recule même dans les espaces urbains hors des AAV de plus de 50 000 habitants (-4 %). Toutes ces évolutions sont avant tout dues à des mouvements internes à la région : parmi l'ensemble des individus ayant changé de type d'espaces en 2020, 78 % habitaient déjà dans le Grand Est un an auparavant, soit un point de plus qu'en 2019.

Le profil des nouveaux habitants des espaces ruraux autonomes n'a pas changé avec la crise sanitaire

Les ménages qui se sont installés dans les espaces ruraux autonomes en 2020 présentent des caractéristiques très proches de celles de leurs prédécesseurs. Il s'agit de couples dans 42 % des cas ► figure 2. Viennent ensuite des personnes seules (40 %), avec une plus forte proportion d'hommes que de femmes (55 %).

Âgées de 41 ans en moyenne, 75 % des personnes de référence perçoivent l'essentiel de leurs revenus d'activités salariées, 13 % d'une pension de retraite et 7 % d'allocations chômage. Les ressources dont disposent ces ménages sont plutôt modestes : en 2020, la moitié de cette population a un niveau de vie inférieur de 11 % au niveau métropolitain, ce qui correspond à un revenu disponible de moins de 1 660 € mensuels pour

une personne seule. En outre, 19 % des membres de ces ménages vivent sous le seuil de pauvreté, soit un taux supérieur de quatre points à celui de la France métropolitaine.

Ces différentes caractéristiques les distinguent des ménages déjà installés dans les espaces ruraux. Les nouveaux arrivants ont en moyenne 16 ans de moins et vivent plus souvent seuls. Les salaires constituent beaucoup plus souvent leur source principale de revenus (+24 points), au contraire des pensions de retraite (-27 points). Leurs ressources sont en moyenne plus faibles, excepté pour les ménages dont la personne de référence a moins de 30 ans, pour lesquels elles sont globalement équivalentes.

Souvent perçus comme des « néoruraux » ayant fui les grandes métropoles, ils sont en réalité, pour la moitié d'entre eux, issus soit d'un espace urbain situé à l'écart des principales aires, soit d'un espace rural sous influence d'un pôle. Seuls 18 % d'entre eux arrivent du pôle d'une AAV de plus de 200 000 habitants. La moitié de ces déménagements s'effectuent sur une distance inférieure à 40 kilomètres.

En 2020, les communes rurales autonomes du Grand Est qui comptaient en 2018 au moins 15 % de résidences secondaires accueillent 115 entrées pour 100 sorties, contre 106 entrées pour 100 sorties dans les communes dotées de moins de 10 % de résidences secondaires. Phénomène nouveau ces dernières années, cette différence d'attractivité pourrait éventuellement témoigner de la décision d'un certain nombre de ménages de transformer leur résidence secondaire en nouvelle résidence principale. Ce choix pourrait s'expliquer par la recherche

d'un nouveau cadre de vie suite aux confinements et aux nouvelles possibilités de travail à distance.

Dans le rural autonome, deux tiers des emménagements se font dans une maison

En 2020, les ménages qui se sont installés dans les espaces ruraux autonomes habitent un logement mesurant plus de 90 m² dans la moitié des cas et dans une maison dans deux tiers des situations. Plus de 40 % des nouveaux arrivants sont propriétaires, soit un taux en hausse de cinq points en cinq ans. Ces conditions de logement s'inscrivent dans le prolongement des tendances. Les ménages s'installent de plus en plus souvent dans des maisons individuelles et dans des logements de plus en plus spacieux, dans le cadre d'une accession directe à la propriété.

Les conditions de logement des nouveaux habitants des espaces ruraux autonomes diffèrent à la fois de celles des personnes qui déménagent de manière générale et de celles déjà installées dans ces territoires. Plus souvent propriétaires que les personnes qui déménagent (+14 points), ceux-ci habitent en effet des logements plus grands et vivent plus souvent dans des maisons (+31 points) que l'ensemble des ménages ayant déménagé depuis moins d'un an. Pour autant, les nouveaux habitants des espaces ruraux autonomes restent nettement plus souvent locataires (+34 points), habitent plus souvent dans des appartements (+18 points) et occupent un logement de plus petite taille que ceux déjà installés dans ces espaces.

Un dynamisme migratoire qui s'étend jusqu'aux communes rurales les plus isolées

Même si les espaces ruraux autonomes sont globalement attractifs, de grandes disparités existent entre leurs communes. Ainsi, un quart d'entre elles bénéfice d'au moins 240 arrivées pour 100 départs quand un autre quart n'atteint pas 50 arrivées. Dans la région, aucun autre type d'espace ne présente de telles disparités.

Cette forte hétérogénéité ne s'explique pas par les différences de temps d'accès au pôle d'emploi le plus proche. En effet, en 2020, les communes situées à moins de 20 minutes en voiture d'un pôle d'une AAV de plus de 50 000 habitants

► Encadré 1 – Vers une inflexion des tendances après 2020 ?

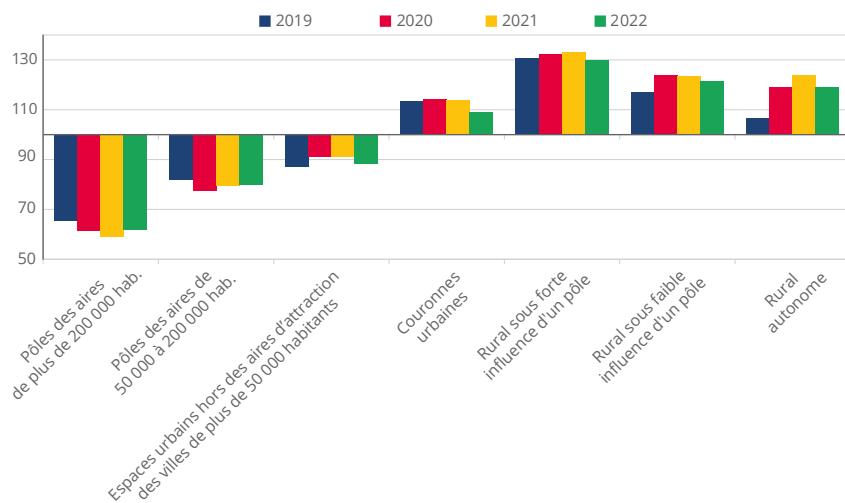
D'après les données de réexpédition de courrier, les dynamiques migratoires de 2020 se sont globalement maintenues en 2021 avant de connaître une inflexion en 2022. Ainsi, dans le Grand Est, le rapport entre arrivées et départs stagne entre 2020 et 2021 puis recule de 4 % entre 2021 et 2022, retrouvant son niveau d'avant-crise sanitaire ► figure.

Dans les espaces urbains, ce rapport continue à se dégrader entre 2020 et 2022 (-0,8 % en évolution annuelle moyenne), tandis que dans les territoires ruraux, il progresse entre 2020 et 2021 (+2 %), puis recule de manière assez nette l'année suivante (-4 %), tout en restant plus élevé qu'avant-crise (+9 %).

Quel que soit le type d'espace considéré, ces évolutions masquent cependant des trajectoires assez contrastées d'un territoire à l'autre. Entre 2020 et 2022, le rapport entre entrées et sorties se redresse ainsi légèrement dans les pôles de Metz, de Nancy et de Troyes (respectivement +3 %, +2 % et +1 %) alors que celui-ci continue de se dégrader dans ceux de Strasbourg, de Mulhouse et de Reims (respectivement -2 %, -1 % et -1 %). Dans les pôles de moindre importance, cet indicateur évolue de manière encore plus contrastée, progressant fortement dans des agglomérations telles qu'Épernay, Épinal, Chaumont ou encore Colmar (de +7 à +11 %) tout en reculant nettement dans d'autres, telles que Sarreguemines ou Châlons-en-Champagne (respectivement -9 % et -5 %).

Parallèlement, ce ratio se dégrade en périphérie des pôles, davantage encore dans les couronnes urbaines (-2 %) que dans celles situées au sein des espaces ruraux (-1 %). Hors des grandes aires d'attraction, les données postales laissent apparaître une dégradation de l'attractivité résidentielle des espaces urbains (-2 %) et une stabilisation de celle-ci dans les espaces ruraux (+0,1 %). Dans ces territoires, la progression en 2020 et 2021 du rapport entre entrées et sorties s'est interrompue en 2022.

Nombre d'arrivées pour 100 départs suivant l'année et le type d'espace dans le Grand Est



Lecture : en 2022, les pôles du Grand Est des aires d'attraction des villes de plus de 200 000 habitants ont accueilli 62 nouveaux arrivants pour 100 départs, soit une baisse de trois arrivants par rapport à 2019.

Champ : mobilités résidentielles internes à la France métropolitaine.

Source : La Poste, d'après les contrats de réexpédition définitive ; traitements Insee.

accueillent en moyenne 107 entrées pour 100 sorties. Ce ratio est quasi identique à celui des communes situées au-delà de ce périmètre, signe que la croissance migratoire dont bénéficient les espaces ruraux n'est pas uniquement due à une intensification de la périurbanisation.

Les temps d'accès aux équipements n'expliquent pas non plus les différences d'attractivité entre communes à l'échelle de la région. En effet, les communes situées à moins de 15 minutes d'un **pôle de services** comptent 106 entrées pour 100 sorties contre 110 entrées dans celles qui en sont plus éloignées. La proximité d'une école élémentaire, d'un collège,

d'un bureau de poste, d'une gare, d'un super ou d'un hypermarché ou encore d'un médecin généraliste ne modifie pas ce constat.

Ces différentes observations se vérifient aussi bien en 2020 que lors des années précédentes. ●

Thomas Ducharme, Perrine Kauffmann (Insee)

Retrouvez plus de données en téléchargement sur www.insee.fr

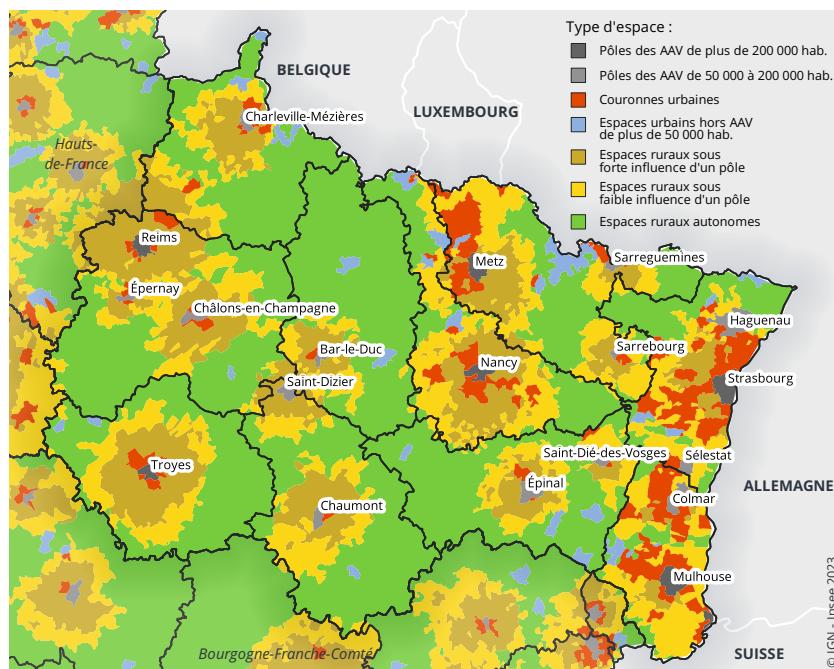
► Encadré 2 – Zonage

Dans le cadre de cette étude, le zonage mobilisé croise différents zonages :

- le zonage en aire d'attraction des villes (AAV) [de Bellefon et al., 2020]
- la distinction entre rural et urbain définie à partir de la grille de densité [D'Alessandro et al., 2021]

Tous les « pôles » et les « couronnes » mentionnés dans cette étude appartiennent nécessairement à des AAV d'au moins 50 000 habitants. Un espace est défini comme « urbain » si les communes qui le composent sont considérées comme denses ou de densité intermédiaire au sens de la grille de densité ; à l'inverse, un espace est défini comme « rural » si les communes qui le composent sont classées comme peu denses au sein de ce zonage. Une couronne est considérée comme étant sous forte influence du pôle auquel elle est reliée si au moins 30 % de ses actifs y travaillent et sous faible influence quand au moins 15 % des actifs y travaillent.

Répartition des communes du Grand Est en fonction de la typologie



Source : Insee, grille communale de densité en 7 catégories, zonage en aires d'attraction des villes 2020.

► Définitions

Une **aire d'attraction des villes** définit l'étendue de l'influence d'une ville sur les communes environnantes. Il s'agit d'un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué d'un pôle de population et d'emploi et d'une couronne qui regroupe les communes dont au moins 15 % des actifs travaillent dans le pôle.

Un **ménage**, au sens statistique du terme, désigne l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de colocation, par exemple). Un ménage peut être composé d'une seule personne.

Dans cette étude, la **personne de référence** du ménage correspond à celle disposant des revenus les plus élevés ou, en l'absence de revenus connus, à celle étant la plus âgée.

Un **pôle de services** est défini comme une commune ou une unité urbaine disposant d'au moins 18 équipements sur les 35 de la gamme intermédiaire (police-gendarmerie, banque-caisse d'épargne, supermarché, librairie, collège, laboratoire d'analyses médicales, ambulance, bassin de natation, etc.), avec au moins un équipement par domaine - commerces, santé, services aux particuliers ainsi que sports, loisirs et enseignement réunis - car moins nombreux.

► Pour en savoir plus

- Groupe de travail Insee sur le thème « télétravail et mobilité des ménages », « Crise sanitaire et développement du télétravail : davantage de départs des pôles des grandes métropoles et de l'aire parisienne », *Insee Analyses* n° 81, mars 2023.
- **Barry V., Obser J.**, « Quelles mobilités géographiques des salariés privés durant la crise sanitaire ? », *Dares Analyses* n° 14, mars 2022.
- **PUCA**, « Exode urbain, un mythe, des réalités », Rapport de présentation des résultats, février 2022.

► Sources et méthodologie

Le recensement de la population constitue la source de référence pour l'étude des flux migratoires. Actuellement, les données disponibles les plus récentes ne permettent toutefois pas d'appréhender les dynamiques post crise sanitaire. D'autres sources comme le Fichier démographique sur les logements et les individus (Fidéli) et les données de contrats de réexpédition de courrier de La Poste sont donc mobilisées.

Chaque déclaration d'impôt (source fiscale Fidéli) comporte à la fois l'adresse de la résidence principale du ménage au 1^{er} janvier de l'année de déclaration et l'adresse un an plus tôt. Il est ainsi possible de calculer des flux de déplacement au niveau des ménages et des personnes qui les composent. Un ratio des entrées sur les sorties théoriquement « attendu » en 2020 est calculé en multipliant le ratio de l'année 2019 par le taux d'évolution annuel moyen observé entre 2014 et 2019. En le comparant aux données réellement observées, ce ratio permet d'apprécier dans quelle mesure les dynamiques migratoires survenues en 2020 s'écartent des tendances passées.

Dans la mesure où Fidéli ne délivre pas à ce stade d'informations au-delà du 1^{er} janvier 2021, cette étude recourt aux données issues des contrats de réexpédition définitive souscrits par les clients « personnes physiques » (ménages) auprès de La Poste, consolidées annuellement à la maille de la commune. Limitée par définition au seul champ des individus et des ménages qui décident de faire suivre leur courrier à l'occasion de leur changement d'adresse, cette source présente néanmoins l'intérêt de pouvoir analyser les mouvements migratoires en 2021 et en 2022.

Un rapprochement entre les données issues des contrats de réexpédition définitive de La Poste et celles relatives aux déplacements issues de la source fiscale Fidéli a été effectué, afin d'évaluer la cohérence entre ces deux sources tout en tenant compte des limites de chacune. Les ratios entrées-sorties pour ces deux sources esquisse des tendances assez convergentes. En revanche, l'une et l'autre semblent davantage s'écartez des résultats du recensement de la population, ce qui pourrait notamment s'expliquer par un possible défaut de prise en compte des déplacements d'une partie des jeunes adultes.

